

DEC_0307_2025



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemmer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION PONT AUDEMER ACCUEIL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

VU l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Gilles COSTILS représentant de l'Association Pont Audemer Accueil, à utiliser la salle d'Armes « Rez-de-Chaussée » le 14 novembre 2025 en vue d'accueillir une assemblée générale et un repas

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « Rez-de-Chaussée », située Place du Général de Gaulle

Le Maire décide de signer avec l'activité Pont Audemer Accueil, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « Rez-de-Chaussée »,
La présente location est convenue à titre gratuit,

Fait à Pont-Audemer, le 23 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

A large, dark ink signature of Christophe CANTELOUP is overlaid on a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE PONT-AUDEMER" around the top edge, "EURE" at the bottom, and "CHRISTOPHE CANTELOUP" in the center.